



Direction du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Enseignement Supérieur

**2012 DDEEES 150G** Subvention (310.000 euros) et avenant à la convention 2010-2012 avec l'association Réseau Entreprendre Paris (11e).

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association Réseau Entreprendre Paris, créée en septembre 2003, offre aux jeunes entrepreneurs quatre types de services adaptés à leurs besoins à court et moyen termes : une aide financière sous forme de prêts d'honneur sans intérêt ni caution personnelle ; un accompagnement personnalisé par un dirigeant d'entreprises ; une formation mensuelle aux divers domaines de la vie de l'entreprise et un appui opérationnel au travers du réseau commercial que représentent les entreprises adhérentes à l'association.

Cette association parisienne fait partie du Réseau Entreprendre, association nationale reconnue d'utilité publique. Elle est constituée de plus de 200 dirigeants d'entreprises et finance, à travers un fonds de prêts d'honneur, de jeunes créateurs d'entreprises. Des chefs d'entreprises ou des cadres dirigeants confirmés accompagnent sur trois ans les porteurs de projets sélectionnés.

Entre 2004 et 2011, 1880 projets ont été reçus dont 213 ont bénéficié du soutien de l'association. Au cours de cette même période, l'aide financière apportée aux sociétés soutenues a été la suivante :

6,35 millions d'euros de prêts d'honneur (prêt d'honneur moyen : 30.000 euros),

24 millions d'euros d'apports en fonds propres (apport moyen : 113.000 euros),

23,2 millions d'euros de prêts bancaires (effet de levier de 3,7 par rapport au prêt d'honneur),

88 millions d'euros de fonds levés auprès d'investisseurs individuels et du capital-risque.

Ces aides financières ont permis la création ou le maintien de 1990 emplois.

Le Département de Paris soutient par des subventions de fonctionnement et d'investissement Réseau Entreprendre Paris depuis sa création. Ainsi, la collectivité parisienne a versé, aux côtés notamment de la Région Île-de-France et de la Caisse des Dépôts, un montant total de 2 millions d'euros au fonds de prêts d'honneur entre 2004 et 2011.

Au cours des trois premiers trimestres 2012, 23 entreprises ont été sélectionnées par Réseau Entreprendre Paris et ont bénéficié de 740.000 euros de prêts d'honneur. D'ici la fin de l'année, l'association à l'ambition de sélectionner 35 entreprises.

Afin de permettre à l'association de poursuivre ses actions en faveur de l'accès des jeunes entreprises aux crédits bancaires je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 270.000 euros, afin d'abonder son fonds de prêts d'honneur, et une subvention de fonctionnement de 40.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Président du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Général



**2012 DDEES 150G** Subvention (310.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Réseau Entreprendre Paris (11 e).

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 3411 – 1 et les suivants ;

Vu la convention pluriannuelle de partenariat (2010-2012) signée le 4 octobre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel M. Le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général propose une participation au Fonds de prêts d'honneur et un avenant à l'association Réseau Entreprendre Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER au nom de la 2<sup>ème</sup> commission

#### Délibère

Article 1: M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de partenariat 2010-2012 dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Réseau Entreprendre Paris (11 e).

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 270.000 euros est attribuée à Réseau Entreprendre Paris. La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 90, nature 2042, chapitre 20 – ligne 55002 du budget d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2012 et exercices suivants.

Article 3 : une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à Réseau Entreprendre Paris. La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 91-3, chapitre 65, nature 6574, ligne 55008 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2012 et exercices suivants.